

Annexe II
Classement des demandes

CRITÈRES	POINTS	
Ancienneté dans le poste	10 points par année de service dans le poste actuel	
	0 point les 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} années de service après réintégration suite à un séjour en Com (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Mayotte) ou un détachement à l'étranger.	
Expérience professionnelle	1 ^{er} au 3 ^{ème} échelon : 21 points	
	4 ^{ème} échelon : 24 points	
	5 ^{ème} échelon : 30 points	
	6 ^{ème} échelon : 42 points	
	7 ^{ème} échelon : 49 points	
	8 ^{ème} échelon : 56 points	
	9 ^{ème} échelon : 56 points	
	10 ^{ème} échelon	40 points
	11 ^{ème} échelon	
	HCL	
Bonification poste double	100 points	
Bonification 1 ^{er} séjour	50 points	
Rapprochement de conjoints	500 points	
CIMM	1 000 points	